



## Suite a une inaptitude temporaire

Par **olive14**, le **24/11/2013** à **19:15**

bonjour c'est la deuxieme fois que je suis allé a une visite medicale que j'ai demandé au pres de mon employeur pour avoir changer d'horaire qui me contraint a ne pas pouvoir m'alimenter normalement .le medecin du travail en a conclut que le mieux etait de retrouver mon poste initiale,de nuit comme avant mon arret de maladie il y a 8 mois ,par consequant une inaptitude temporaire a été mise en place par le medecin du travail . je dois retourner voir ce dernier pour une autre visite suite a une prise de sang et un rendez vous chez l'endocrinologue qui lui en ressors une une forte carrence en B12 et B9 donc probleme d'alimentation en apport de ses deux vitamines essentiels  
maintenant pour ma question c'est,est ce que le medecin du travail va mettre une inaptitude definitive en sachant que ce n'est pas un probleme d'aptitude de travail mais plus des horaires ,comme mon employeur lui a dit qu'il n'avait pas de poste a pouvoir meme pas mon poste initiale.  
ET EST CE que si l'inaptitude definitive été emis pas le medecin du travail je peux contester vu que c'est pas pour moi un probleme de travail mais plutot collateral ?  
merci de vos eclaircissement sur ses questionnement qui me rongent actuellement l'esprit